



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Communauté de Communes DU PAYS GRENOIS

4.4 Zonage

Castandet



Légende

UB: UBa	UE	A	Np
UC: UCa	2AU (2AU1; 2AU1b; 2AU1c; 2AU2)	N	

Limite communale
 Limite parcellaire
 Subdivision fiscale
 Bât dur
 Cours d'eau
 Etang, lac
 Cimetières
 Placine

Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article R151-35
 Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti
 Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine paysager
 Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine paysager
 Zone d'application de l'article L.111-4 du code de l'urbanisme
 Emplacement réservé
 Espace Boisé Classé
 Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti
 Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine paysager
 Secteurs soumis à des risques incendie de forêt (Més Fort)
 Conditionation de gaz
 Seul des effets inversibles (RE) autour de la conditionation de gaz

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Prescrit le : 8/12/2014
 Arrêté le : 29/04/2019
 Modifié le : 18/12/2023

Approuvé le : 2/03/2020

PLAN N° 4
 ECHELLE 1/5 000

METROPOLIS, atelier d'urbanisme
 37 rue du 11 mars 1962
 33 130 Bègles

Adresse
MÉTAPHORE
 ARCHITECTURE
 URBANISME PAYSAGE

